

### *Durée des législatures*

pourraient-elles être modifiées, au besoin, et adaptées au point de vue de la majorité. De cette façon, elles pourraient peut-être être proposées de nouveau un bon jour à la Chambre sous une forme ou sous une autre.

C'est là quelque chose que nous faisons trop peu, et je trouve regrettable que la plupart des mesures que préconisent les députés sont condamnées à mourir au *Feuilleton*. Depuis que je siège à la Chambre, c'est-à-dire depuis presque onze ans, un certain nombre d'idées valables ont été proposées par des députés, dont moi-même, sans jamais avoir été adoptées à cause de la façon dont nous procédons. C'est là une grave erreur. Nous disons parfois que les comités n'ont pas suffisamment de travail, qu'ils devraient se réunir plus souvent, étudier les problèmes en profondeur et effectuer des recherches et des enquêtes. Et pourtant, nous sommes réticents à renvoyer aux comités certaines des motions qui sont proposées au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires pour qu'elles y soient étudiées plus sérieusement et peut-être améliorées. Il est indéniable que lorsqu'il sonnera 6 heures, quelqu'un sera encore en train de parler, mais je tiens au moins à rappeler à ceux qui s'occupent des initiatives ministérielles qu'il est grand temps que l'on songe sérieusement à modifier notre manière de procéder de façon que certaines propositions d'initiative parlementaire puissent être étudiées en comité. Certaines d'entre elles pourraient alors être insérées dans des projets de loi, et même si elles ne l'étaient pas, du moins aurait-on eu l'occasion de les débattre. C'est à cette fin que les Canadiens nous ont élus, et c'est là ce qu'ils attendent de nous.

● (1712)

**M. Rob Parker (Eglinton):** Monsieur l'Orateur en prenant la parole à propos de ce bill d'initiative parlementaire, je devrais tout d'abord rappeler l'accord que les députés de ce côté de la Chambre ont conclu avec l'auteur du bill, à savoir que les bonnes idées d'où qu'elles viennent, sont toujours acceptables. Nous aimons toujours étudier les propositions d'amélioration aux lois du Canada, qu'elles émanent des simples députés ou du gouvernement. C'est un sentiment que partagent non seulement l'auteur du bill, mais les députés de ce côté-ci de la Chambre et les ministériels même. On pourrait même aller jusqu'à dire que toutes les bonnes idées qu'a eues le gouvernement ces dix dernières années ont vu le jour pour commencer, de ce côté-ci de la Chambre.

Mais mis à part ce principe, certaines questions au sujet de ce projet de loi, me sont tout de même venues à l'esprit. La première, c'est que ce projet de loi se propose, ni plus ni moins, de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Depuis 35 ans, je me bats contre une sorte de manie; actuellement, l'un des problèmes essentiels du Canada, c'est que l'on ne parvient pas à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Depuis près de 50 ans, nous essayons de le faire, et nous ne nous sommes jamais mis d'accord sur la manière exacte de procéder. Or voici un projet de loi d'initiative parlementaire, provenant d'un coin éloigné de la Chambre qui propose de le

faire en quatre ou cinq paragraphes. Je trouve cela étrange. Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est présomptueux. Je ne pense d'ailleurs pas que les simples députés d'en face soient présomptueux. La présomption est une sorte de maladie qui n'a encore atteint que certaines des banquettes d'en face. Cependant, si quelqu'un s'asseyait trop près d'un sujet vecteur de cette maladie, il se pourrait que les germes portés par le vent infectent le voisin. Sans vouloir pour autant lancer une telle accusation, je crois qu'en l'occurrence l'auteur du bill aurait fort pu imaginer qu'il réussirait avec un bill d'initiative parlementaire à faire ce que le gouvernement du Canada essaie en vain de faire, malgré tous ses efforts, depuis dix ans.

Voici le libellé des notes explicatives, et je cite:

Ce bill vise à fixer à quatre ans la durée de toute législature nonobstant l'adoption d'une motion de «non-confiance». Si un gouvernement minoritaire était défait par suite de ce qui est traditionnellement considéré comme un vote de «non-confiance», il faudrait l'établissement d'une convention de la constitution pour qu'il se maintienne jusqu'au jour fixé pour l'élection générale.

Je me souviens d'un film il y a quelques années qui s'intitulait, je crois, «Carry on Regardless», ce qui est, il me semble, ce qu'on propose ici: de poursuivre même si le gouvernement a perdu la confiance de la Chambre des communes, de poursuivre même s'il a été défait.

Le nouveau paragraphe 50(3) de la loi prévoit le cas où un gouvernement serait défait lors d'un vote sur une motion d'approbation de sa politique budgétaire ou du budget principal des dépenses ou sur une motion de défiance à son égard, et cela réfute peut-être cette objection, mais il me semble qu'une des rares protections fondamentales dont jouit la population dans notre régime de démocratie parlementaire est qu'un gouvernement défait à la Chambre doit démissionner et demander un nouveau mandat. Il est presque scandaleux de vouloir changer cela. Une des protections fondamentales qu'offre notre régime est de pouvoir renverser un gouvernement.

Un autre article du bill propose de tenir une fois l'an le 1<sup>er</sup> juillet ou vers le 1<sup>er</sup> juillet, une séance solennelle, une belle petite cérémonie à laquelle seraient représentés les différentes classes de la société, de même que les groupes ethniques et religieux du Canada. Il n'est pas exagéré de dire que c'est ce qui se passe déjà ici. C'est précisément le but et la raison d'être de notre Chambre de représenter les différentes classes de la société, les groupes ethniques, religieux, sociaux, politiques et géographiques au Canada. Je n'aurais pas d'objection, dans le cadre d'une cérémonie, à accueillir d'autres représentants ici un jour de l'année. Je pense qu'il pourrait être instructif, par exemple, de faire descendre nos amis de la presse de leur perchoir spécial pendant un certain temps, mais je ne suis pas certain que ce soit ce à quoi pense le député.

Le député dit aussi qu'il y a peut-être trop de partisanerie. Il s'appuie sur le fait que les gens disent souvent qu'il y a trop de partisanerie. Cela me fait penser au canard qui traverse une volée de plombs et qui dit: «Il y a trop de plombs par ici.» Le chasseur ne s'en plaint pas, seulement l'oiseau, et il s'en plaint parce que cela est dirigé contre lui. C'est peut-être ce qui arrive de l'autre côté de la Chambre.